

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt six
Le vingt mars à 20 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forez
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026
Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Madame Marie-Agnès MOULIN, Madame Agnès WILAUME, Monsieur Laurent GRIOT, Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR, Madame Julie BRUYERE, Madame Claudie NIGON, Monsieur William GOURBIERE, Monsieur Thomas GRIOT, Monsieur Sullivan CELLIER, et Monsieur Alexis MASSON conseillers municipaux
Secrétaire de séance : Vanessa ZIEGLER DESTOUR

Objet : Fixation nombre d'adjoint

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance

Vanessa ZIEGLER DESTOUR



Le Maire

Christelle MASSON

